

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
24 juin 2008  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante-deuxième session**  
Point 10 de l'ordre du jour  
**Rapport de la Commission de consolidation de la paix**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-troisième année**

**Lettre datée du 17 juin 2008, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Président de la Commission  
de consolidation de la paix**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 30 mai 2008 que vous m'avez adressée en ma qualité de Président de la Commission de consolidation de la paix, et dans laquelle vous me transmettiez l'invitation lancée par le Conseil de sécurité à la Commission afin qu'elle donne son avis sur la situation en République centrafricaine.

J'ai le plaisir de vous informer que, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, lors d'une réunion tenue le 12 juin 2008, est convenu d'inscrire la République centrafricaine à l'ordre du jour de la Commission. Celle-ci a par ailleurs décidé de constituer une formation République centrafricaine, qui sera présidée par Jan Grauls, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, et aura pour mission d'aider la République centrafricaine dans son entreprise de consolidation de la paix.

La Commission a pris note de la demande du Conseil de sécurité et arrêtera, en consultation étroite avec les autorités de la République centrafricaine, les priorités et le programme de travail de la formation République centrafricaine, en ayant à l'esprit la nécessité d'élaborer une démarche stratégique intégrée pour faire face aux problèmes liés à la consolidation de la paix dans le pays.

La Commission compte communiquer le plus rapidement possible au Conseil ses constatations préliminaires et le tiendra informé des progrès qu'elle aura accomplis dans l'examen de la situation en République centrafricaine, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et de la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Président de la Commission  
de consolidation de la paix  
(*Signé*) Yukio **Takasu**

